La Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme,

La Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,

Le rectorat de l'Académie de Lille,

La direction des services départementaux de l'Education nationale - Nord

avec le concours déterminant

de la Bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques d'Hellemmes et Lomme,

du service Valorisation et médiation du patrimoine – Ville d'art et d'histoire,

du Conservatoire à rayonnement régional de Lille, en lien avec les écoles de musique de Lille, d'Hellemmes et Lomme,

et dans le cadre du **Projet Éducatif Global (PEG)** des communes de Lille, Hellemmes et Lomme ainsi que dans le cadre du programme de résidences-mission **Artiste Rencontre Territoire Scolaire** à des fins d'éducation artistique et culturelle lancent

un appel à candidatures en vue de la réalisation de deux résidences-mission autour du thème

Imaginer demain

en direction

1) des autrices, auteurs, illustratrices et illustrateurs jeunesse

2) des architectes, plasticiennes et plasticiens, designers, paysagistes, seul.e.s ou en collectif

3) des musiciennes et musiciens, danseuses et danseurs, comédiennes et comédiens, seul.e.s ou en collectif

Le nombre des artistes choisis dans chaque domaine artistique et la durée de chaque résidence varient en fonction des candidatures reçues.

I. LE CADRE

Dans le cadre de leur projet éducatif global (PEG), la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme se sont engagées de longue date dans une politique volontaire d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Convaincues que la pratique artistique, la rencontre avec des artistes, des autrices et auteurs, la découverte des œuvres, et la fréquentation des musées et des salles de spectacle dès le plus jeune âge sont de puissants moyens permettant de :

- susciter la curiosité, forger le regard et le sens critique, permettre l'expression des émotions, se découvrir soi-même,
- appréhender l'altérité, trouver sa place dans un collectif, favoriser le faire et le vivre ensemble,
- lutter contre les déterminismes sociaux et favoriser la mixité sociale,

qu'en cela, l'EAC participe donc à la formation du citoyen d'aujourd'hui et de demain, la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme ont inscrit l'éducation artistique et culturelle comme un axe prioritaire de leur projet éducatif global.

De nombreux dispositifs et parcours d'EAC sont donc ainsi mis en œuvre. Près de quarante intervenants qualifiés interviennent notamment tout au long de l'année pour déployer quatre plans artistiques et culturels dans les écoles maternelles et élémentaires, et plus globalement de la crèche au lycée. Il s'agit des plans musique danse théâtre ; lecture ; architecture et patrimoine ; culture scientifique. Les intervenants artistiques de la Ville sont régulièrement accompagnés par des artistes et autrices ou auteurs, notamment lors de résidences-mission, confiées à des professionnels d'horizons divers.

Les plans musique danse théâtre, culture scientifique et architecture et patrimoine couvrent le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes. Chaque commune dispose de son propre plan lecture, piloté par sa bibliothèque municipale respective.

Les résidences-mission sont réalisées en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – la délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSNEN).

Voici une présentation des plans artistiques concernés par les résidences-mission. Les équipes des plans sont les interlocuteurs privilégiés des artistes en résidence et les accompagnent au fil de leur séjour :

1. Plan architecture & patrimoine

Le plan architecture & patrimoine, du service Valorisation et médiation du patrimoine – Ville d'art et d'histoire, propose une méthode active d'éducation à l'architecture et au patrimoine. L'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité est privilégiée par le biais de visites de quartiers, de lieux emblématiques, etc. Un regard croisé entre plusieurs champs thématiques et disciplinaires est favorisé.

Trois agents municipaux interviennent sur l'ensemble du territoire de Lille, Lomme, Hellemmes.

2. Plan lecture lillois

Le plan Lecture de la Bibliothèque municipale de Lille amène les enfants à développer leur goût pour le livre et la lecture et à devenir des lecteurs autonomes. Des actions autour d'univers d'auteurs-illustrateurs, de genres littéraires ou de thématiques sont ainsi proposées aux classes par le biais d'un riche panel d'outils de médiation : tapis de lecture, expositions, malles, etc. Un cycle de formations est par ailleurs proposé chaque année aux adultes.

Cinq agents municipaux interviennent dans l'ensemble des quartiers de Lille, et sur le territoire des trois communes en lien avec les plans lecture hellemmois et lommois dans le cadre des résidences-mission.

3. Plan musique danse théâtre

Le plan Musique Danse Théâtre du Conservatoire à rayonnement régional de Lille a pour vocation de déployer des projets artistiques et musicaux s'appuyant sur le développement de cinq compétences que sont le goût de l'effort et l'exigence du travail bien fait, la recherche de la réussite coopérative, l'intelligence des sens, l'esprit d'ouverture culturelle et la richesse de l'expression par la création artistique.

Vingt-cinq agents municipaux interviennent sur l'ensemble des écoles primaires du territoire de Lille, Lomme et Hellemmes.

II. LA THÉMATIQUE

La Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme sont engagées dans la démarche de la *culture durable partagée*. Il s'agit de faire de la culture un véritable moteur des transitions au bénéfice de toutes les habitantes et tous les habitants du territoire, quels que soient leurs besoins spécifiques.

La thématique générale proposée pour l'année scolaire 2027-2028 des résidences-mission est « **Imaginer demain** ».

Et si demain commençait dès aujourd'hui ! Avec une idée un peu folle, un croquis griffonné, un éclat de rire, une note de musique ? Imaginer demain, c'est d'abord reconnaître que chacun, à sa façon, tient un petit bout du futur entre ses mains. Un geste, un regard, une envie de faire autrement : tout compte, même ce qui pourrait paraître minuscule.

Demain ne se construit jamais en solo. Il se fabrique à plusieurs, en discutant, en bricolant, en confrontant aussi les idées et les envies. Il naît de nos différences, de nos accords… et de nos désaccords, qui font souvent les meilleures surprises.

Cette résidence invite les artistes, tous langages confondus, à explorer avec les publics dès aujourd'hui ce que pourrait être le monde de demain. Un monde farfelu, réaliste ou simplement un monde où l'on prend le temps de se parler pour encore imaginer demain.

Des artistes de diverses disciplines seront invité·e·s en résidence afin de partager avec les enfants, les jeunes et les habitants leur vision du monde et de réveiller la réflexion et la créativité qui sommeillent en chacun.

Dans le contexte d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle en territoire scolaire, nous retenons de cette définition les mots-clefs suivants : processus créatif, pluridisciplinarité, approche multisensorielle, environnement, création d'espace, messages visuels et sonores, émotions, identité, expérience et geste artistique.

III. LES OBJECTIFS

Les partenaires des résidences-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et de jeunes de bénéficier dans leurs différents temps de rencontrer de façon privilégiée des artistes contemporain·e·s ainsi que leurs œuvres ;

- Permettre, au-delà de ce public, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;

- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;

- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;

- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

IV. LE DÉROULÉ ET LE CALENDRIER

Pour le calendrier détaillé, merci de se référer aux fiches thématiques.

Les résidences-mission se déroulent en trois périodes de présence sur le territoire :

1° Un temps d'information / rencontre : Cette rencontre avec l'ensemble des artistes sélectionné·e·s prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble conséquent d'enseignant·e·s, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec les artistes-résident·e·s et leur travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste-résident·e.

Dates envisagées : mercredi 17 février ou mercredi 10 mars 2027 (à confirmer)

Un temps d'information et de rencontre avec les équipes des plans est également envisagé en préambule des actions afin de favoriser la rencontre des artistes, de leurs démarches et de leurs œuvres.

2° Une première phase de présence sur le territoire, de découverte et de rencontre avec les équipes culturelles et éducatives.

Date envisagée : entre septembre 2027 et février 2028 en fonction du plan artistique concerné

Découverte du territoire : Au cours de ce séjour, chacun·e des artistes-résident·e·s va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés. Il·elle va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoires (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres) avec les responsables des services culture et éducation, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du temps périscolaire.

Rencontres avec les équipes éducatives : Ces équipes sont préalablement sélectionnées et invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident·e. Les rencontres avec elles permettent l'élaboration d'une action artistique, appelée ici un « geste artistique* ».

Chaque plan artistique a à sa charge une vingtaine d'équipes éducatives que les artistes sont appelé·e·s à rencontrer au cours de cette période et de sa résidence qui en suit.

> **Qu'est-ce qu'un geste artistique ?*
>
> *Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée a la responsabilité ou la charge.*

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident·e qui l'a inspirée et co-réalisée, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

3° Une deuxième et plus longue phase de présence sur le territoire. Cette période peut varier entre cinq et douze semaines selon l'artiste sélectionné.

Date envisagée : entre janvier et juin 2028 en fonction du plan artistique concerné

Trois axes seront développés pendant cette phase de résidence :

- Une action de médiation qui cherche à engager un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices-démultiplicatrices de la résidence-mission. Il s'agit d'une véritable résidence d'immersion dans la vie du territoire. L'artiste-résident·e est censé·e rencontrer un maximum d'acteurs culturels et éducatifs du territoire en question afin de donner une ampleur inédite à sa présence.
- La réalisation des gestes artistiques envisagés avec les différentes équipes éducatives et leurs classes ou groupes.
- La diffusion de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant - quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs - une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident·e, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien-sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le·la résident·e, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

V. LES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les contributions respectives de la Ville de Lille et de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 3 000 euros net par mois. Il est précisé ici que le coût total employeur de la résidence ne peut excéder en aucun cas 6 000 euros par mois (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 4 500 euros net par mois, avec un coût employeur ne pouvant excéder 9 000 euros.

S'il s'agit d'un projet porté par un collectif (à partir de quatre artistes), la rémunération est portée à 6 000 euros net pour le collectif – le coût total employeur ne pouvant excéder les 12 000 euros.

L'allocation forfaitaire de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnel·le·s de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »,

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objetd'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est pris en charge, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident·e est signé avant le début de la résidence-mission.

VI. LES PARTENAIRES

Les résidences ARTS s'adressent prioritairement aux enfants en temps scolaire et périscolaire, mais les artistes sont également invités à créer des passerelles avec d'autres partenaires, lieux culturels, acteurs socio-éducatifs, etc.

Le territoire de la mission, constitué par les communes associées de Lille, Lomme et Hellemmes, est traversé par cinq circonscriptions scolaires (Lille 1 Centre ; Lille 1 Nord ; Lille 1 Sud ; Lille 1 Hellemmes ; Lille 2 Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du premier degré :

- 49 écoles élémentaires (39 à Lille, 7 à Lomme et 3 à Hellemmes)
- 55 écoles maternelles (42 à Lille, 8 à Lomme et 5 à Hellemmes)

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges
- 7 lycées
- 4 établissements spécialisés

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Accompagnement par les plans artistiques :

Ce sont les équipes des plans artistiques déjà cités qui accompagnent, chacune, l'un des artistes-résident·e·s. Ceci tout au long de la résidence. Elles ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le·la guider dans sa découverte du territoire ;
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- d'organiser la diffusion éventuelle de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (première phase de la résidence-mission) ;
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (deuxième et troisième phases de la résidence-mission) ;
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget,…)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident·e et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le

concours des professeurs missions ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenu·e·s.

VII. TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- ✓ du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- ✓ de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- ✓ des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- ✓ des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- ✓ de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

VIII. LA COMMUNICATION

Nul·le habitant·e du territoire d'action n'étant censé·e ignorer la présence des artistes-résident·e·s et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme ARTS, les premiers concernés.

IX. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat·e doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste-candidat·e doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un·e même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation (*)
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat·e avec une liste des œuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence (à préciser le cas échéant)
- un budget prévisionnel

(*) : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. La lettre de motivation peut évoquer certaines pistes que l'artiste-candidat·e envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultiplicateurs de l'éducation artistique, rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Envoi de la candidature :

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le **mercredi 2 décembre 2026 minuit** au plus tard, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante : apouliguen@mairie-lille.fr en indiquant dans l'objet du mail : ARTS LHL - nom de l'artiste ou du collectif.

Sélection :

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, de l'Éducation nationale, du Conservatoire de Lille, de la Bibliothèque municipale de Lille, du service Valorisation et médiation du patrimoine – Ville d'art et d'histoire et d'autres acteurs culturels du territoire.

Dans le cadre de cette sélection, sont particulièrement étudiées :

- la manière dont le candidat se saisit de la thématique « Imagine demain » ;
- la maîtrise des principes d'une résidence-mission et des attendus dans ce cadre ;
- l'expérience du candidat en matière d'éducation artistique et culturelle à destination des publics et notamment les enfants de 3 à 12 ans ;
- la qualité du projet proposé et la manière dont les enseignants, les enfants et les habitants seraient en mesure de s'y projeter ;
- la manière dont le candidat envisage le rayonnement de sa résidence-mission sur le territoire

Les noms des artistes retenus seront annoncés courant février 2027 au plus tard.

Pour plus d'informations :

En savoir plus : Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Ville de Lille - Pôle Culture et Relations internationales
Alexandre Pouliguen apouliguen@mairie-lille.fr
Directeur de projets EAC & inclusion, responsable du service publics & développement

LE PLAN ARCHITECTURE ET PATRIMOINE DU SERVICE VALORISATION ET MÉDIATION DU PATRIMOINE

Le service Valorisation et médiation du patrimoine – Ville d'art et d'histoire (label du Ministère de la Culture) propose une méthode active d'éducation à l'architecture et à l'urbanisme. L'appréhension de la ville dans sa diversité et sa complexité est privilégiée, favorisant ainsi un regard croisé entre plusieurs champs disciplinaires : architecture, urbanisme, géographie, histoire, histoire des arts, arts plastiques…

Les projets se basent sur l'échange entre le groupe et l'intervenant·e au travers des différentes séances où alternent parcours et ateliers.

Les rencontres, échanges et ateliers favorisent l'épanouissement personnel à travers le développement du sens critique et la découverte des disciplines artistiques.

DANS LE CADRE DU PLAN ARCHITECTURE ET PATRIMOINE – SERVICE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE, IL EST RECHERCHÉ :

Un·e architecte, plasticienne ou plasticien, designer, paysagiste,

seul·e ou en collectif

Pendant dix à douze semaines de résidence, réparties comme suit :

- Phase 1 – Présentation aux enseignants et partenaires : le mercredi 17 février ou 10 mars 2027 (à confirmer)
- Phase 2 – Rencontres et co-construction avec les partenaires : une à deux semaines en novembre/décembre 2027
- Phase 3 – Rencontre et réalisation d'un geste artistique avec les élèves : entre mars et mai 2028

Le calendrier est à établir et à affiner avec l'équipe du plan. Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à se rendre disponible durant les soixante jours, ou tout le temps de la période de résidence. Cette dernière aura lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, parfois les mercredis selon les demandes sur le temps périscolaire, et éventuellement les samedis selon la programmation du temps de diffusion.

Il est prévu un temps fort par résidence. Ce temps fort pourra se présenter sous la forme d'un week-end d'ateliers, de rencontres où d'autres artistes pourront être invité·e·s. Il est porté à la connaissance des artistes-candidat·e·s que dans le cadre des A.R.T.S., l'appel à candidatures concerne également le Plan Lecture et les Plan Musique Danse Théâtre, et les résidences sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles, et même encouragées.

LE PLAN LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LILLE

Le Plan Lecture développe les bibliothèques centres documentaires (BCD) dans les écoles maternelles et élémentaires, et organise des actions de promotion et de médiation de la lecture et du livre. Au-delà des activités de gestion des BCD, le service est spécialisé dans la création d'outils et de cycles d'animation valorisant la production éditoriale jeunesse. Il met également en place une programmation d'action culturelle en invitant des acteurs·trices du livre à venir rencontrer les enfants dans les BCD et les neuf médiathèques du réseau de la Bibliothèque municipale.

Six assistantes bibliothécaires interviennent ainsi sur l'ensemble du territoire lillois.

Si les communes associées d'Hellemmes et Lomme bénéficient de leur propre plan lecture, la résidence-mission ARTS a bien vocation à rayonner à l'échelle des trois communes.

DANS LE CADRE DU PLAN LECTURE, IL EST RECHERCHÉ :

Une autrice, un auteur, une illustratrice ou un illustrateur ayant déjà édité pour la jeunesse et aimant transmettre, rencontrer et créer avec des groupes, notamment avec des classes.

Calendrier pour un·e artiste pour cinq à dix semaines de résidence chacun·e, réparties comme suit :

- Phase 1 découverte et immersion : présentation aux enseignants le mercredi 17 février ou 10 mars 2027 (à confirmer)
- Phase 2 construction et rencontre des partenaires : une semaine entre octobre et décembre 2027
- Phase 3 réalisation : entre février et juin 2028 - calendrier à affiner avec les artistes.

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à se rendre disponibles durant la période de résidence.

La résidence aura lieu du lundi au vendredi.

Les dates des phases 2 et 3 peuvent être portées à discussion avec les artistes pour correspondre au mieux aux calendriers de chacun·e.

Il est prévu un temps fort par résidence. Ce temps fort pourra se présenter sous la forme d'un week-end d'ateliers, de rencontres où d'autres artistes pourront être invité·e·s. Il est porté à la connaissance des artistes-candidat·e·s que dans le cadre des A.R.T.S., l'appel à candidatures concerne également le Plan Architecture & Patrimoine et le Plan Musique Danse Théâtre, et les résidences sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles, et même encouragées.

bibliothèque municipale de Lille

LE PLAN MUSIQUE DANSE THÉÂTRE

Le plan Musique Danse Théâtre du Conservatoire à rayonnement régional de Lille a pour vocation de déployer des projets artistiques et musicaux s'appuyant sur le développement de cinq compétences que sont le goût de l'effort et l'exigence du travail bien fait, la recherche de la réussite coopérative, l'intelligence des sens, l'esprit d'ouverture culturelle et la richesse de l'expression par la création artistique.

DANS LE CADRE DU PLAN MUSIQUE DANSE THÉÂTRE, IL EST RECHERCHÉ :

Une musicienne ou musicien, une danseuse ou danseur, une comédienne ou comédien,

seul·e ou en collectif.

Calendrier pour un·e artiste pour six semaines de résidence chacun·e, réparties comme suit :

- Phase 1 découverte et immersion : présentation aux enseignants le mercredi 17 février ou 10 mars 2027 (à confirmer)
- Phase 2 construction et rencontre des partenaires : une semaine entre octobre et décembre 2027
- Phase 3 réalisation : entre février et juin 2028 - calendrier à affiner avec les artistes.

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à se rendre disponibles durant la période de résidence.

La résidence aura lieu du lundi au vendredi.

Les dates des phases 2 et 3 peuvent être portées à discussion avec les artistes pour correspondre au mieux aux calendriers de chacun·e.

Il est prévu un temps fort par résidence, ainsi qu'un temps fort en commun avec les autres artistes des autres plans pour la diffusion de leurs œuvres et celles des enfants dans le cadre de Môm'Art. Ce temps fort pourra se présenter sous la forme d'un week-end d'ateliers, de rencontres où d'autres artistes pourront être invité·e·s. Il est porté à la connaissance des artistes-candidat·e·s que dans le cadre des A.R.T.S., l'appel à candidatures concerne également le Plan Lecture et les Plan Musique Danse Théâtre, et les résidences sont appelées à se déployer en simultanée. Des interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont tout à fait possibles, et même encouragées.